MESSAGE

de Jacques MYARD

Membre Honoraire du Parlement

Maire de Maisons-Laffitte

Président du Cercle Nation et République

Président de l'Académie du Gaullisme

CONFERENCE -DEBAT Enghien IRIS

19 mars 2022

Merci à l'IRIS et à son directeur Pascal Boniface d'organiser ce colloque et d'avoir choisi pour thème **« l'Europe face à l'immigration »** qui est un sujet d'actualité et appelé à **le rester longtemps**.

Afin de bien comprendre l'enjeu des migrations, il me semble indispensable de replacer l'immigration dans une perspective historique.

Un bref rappel historique s'impose :
1° les migrations ont toujours existé, et ce depuis des temps immémoriaux, c'est une **constante de l'histoire de l'humanité**.

2° Les immigrations ont toujours entraîné des difficultés, des rejets et des heurts.

- vers 450, lorsque les Angles arrivent en « Grande » Bretagne et chassent les Celtes qui se réfugient en Bretagne, ils provoquent en Bretagne hostilité et rejet, attestés par les chroniques.

- au 17ème siècle, lorsque les Français - des Auvergnats -émigrent en Espagne, l'hostilité des Espagnols est forte. Ils sont traités de « gabachos », mot méprisant.

En revanche, au 19ème siècle, l'accueil des artisans français s'est beaucoup mieux passé.

- les Polonais en France :

L'immigration s'effectue dans le cadre de la « Mission française pour le recrutement de la main- d'œuvre en Pologne » puis par la « Société Générale d'immigration », société privée. Ces Polonais travaillent dans les mines.

L'intégration de ces travailleurs polonais n'est pas un succès. Ils vivent entre eux. Un rapport du Préfet du 11 octobre 1929 décrit une communauté qui ne s'intègre pas.

A la dépression économique de 1930 croissent des manifestations d' hostilité et de xénophobie, qui poussent à expulser des travailleurs polonais par trains entiers en 1933.

En résumé : Il n’y a là rien de nouveau.

Mais le cas de l’immigration polonaise devrait nous forcer à réfléchir car le **quantitatif -** il y a eu jusqu’à 700 000 Polonais - pose un **problème qualitatif,** l’absence de politique d’anticipation.

J’en viens maintenant aux **causes de l’immigration**.

- Un premier facteur est, bien sûr, les guerres. C’est manifestement le cas avec l’Ukraine et ce fut le cas avec les conflits du Moyen-Orient en 2015.

- mais le facteur décisif est celui de la démographie.

Faisons le point : la démographie est en voie de transition et en déclin dans le monde, Chine comprise, **sauf en Afrique**.

L’Afrique comptait 250 millions d’habitants en 1950, elle en a 1,2 milliard en 2022 ; elle en comptera plus de 2 milliards en 2040.

Prenons le cas de l’**Egypte** : en 1950, ce pays recense 21 millions d’habitants, en 2022, ce sont 106 millions ; en 2040, il aura 137 millions et en 2050 153 millions d’habitants. Le taux de croissance annuel y est supérieur à 2 % - en 2022, il est à 2,18 %. Cela représente 6327 Egyptiens supplémentaires par jour en 2022, soit 2, 3 millions par an.

De même, le **Nigéria** a, en 1975, 63,3 millions d’habitants, en

2020, il en compte 206,1 millions et il aura en 2040 329 millions d'habitants.

Le **Niger**, quant à lui, dénombre en 1952, 2,6 millions d'habitants, en 2020 ce chiffre grimpe à 26 millions ; en 2040, il aura 49 millions d'habitants. Son taux de croissance en 2022 est de 4 % ; il double quasiment tous les 2O ans.

Les guerres vont se terminer mais le poids de la démographie africaine va peser de plus en plus.

La maîtrise de l'immigration, un défi européen, un défi français.

Patrick Stefanini, spécialiste bien connu de ces questions, estime que la France a perdu le contrôle de sa politique migratoire.

Il cite quelques chiffres :

- 132 000 demandes d'asile en 2019

- 900 000 étrangers en situation irrégulière

- 318 000 Aides médicales d'Etat (AME) en 2018 -aide réservée aux irréguliers

- notre système fabrique30 000 clandestins par an.

- Il existe une dérive du droit d'asile : les étrangers entrent de

manière irrégulière puis demandent l'asile.

Quelle réponse publique à une situation qui a toutes les chances de dégénérer et nourrit la xénophobie ?

1ère action : Casser l'appel à émigrer.

Toutes les populations africaines, manipulées par les filières des passeurs, lisent à livre ouvert dans notre vie politique :

Leur raisonnement est simple : s'il est difficile d'arriver et le pari risqué, cependant, après quelques mois de galère, il sera possible d'être admis grâce à l'action des associations

Il est donc nécessaire pour la France de clamer urbi et orbi que si l'on entre de manière illégale, on en repart.

2ème action : Maîtriser nos frontières.

Schengen a confondu liberté de circulation des personnes et absence de contrôle.

Il importe de rétablir des contrôles aux frontières nationales.

Il est Impossible de contrôler les frontières externes de l'Union européenne, qui sont de vraies passoires.
3ème action : Poursuivre en justice les marchands d'esclaves, les passeurs, mais aussi les ONG qui sont de mèche avec eux.

La vidéo de Frontex où l’on voit des migrants transportés par un navire puis transbordés dans une barcasse est une réalité insupportable et indigne.

4ème action : Rendre effectif les expulsions.

. L’expulsion doit être une mesure **administrative**

Il faut une modification de l’article 66 de la Constitution par laquelle il convient de préciser que l’expulsion du territoire ne relève que de la juridiction administrative.

. Il nous faut obtenir des accords avec les pays d’origine pour qu’ils reprennent leurs nationaux.

Nous pouvons exercer une pression sur ces pays grâce au blocage des visas, à l’arrêt des transferts ou la suspension des aides.

5ème action : Mettre en place de quotas pour admission

. les étudiants sont admis pour étudier et repartent au terme de leurs études tout en bénéficiant d’un plan épargne-retour pour créer une entreprise chez eux.

L’objectif est de créer des liens économiques entre la France et les pays africains avec la possibilité de bénéficier de visas pour leurs ressortissants.

L’immigration zéro n’existe pas !

6ème action : Mettre un terme aux dérives du **droit d'asile**.

. La demande du droit d'asile doit être faite **dans nos postes consulaires** avant l'entrée sur le territoire national. A charge pour l'Etat de traiter très rapidement la demande.

. Si demande est faite à Roissy dans la zone internationale, l'étranger y reste et la réponse doit être rapide

Le droit d'asile est au cœur de l'humanité, mais, comme le dit **Max Gallo, »** on est tous pour les droits de l'Homme mais ce n'est pas une explication du monde ».

7ème action : Quelle politique d'intégration, d'assimilation ?

Il s'agit de redonner espoir aux hussards de la République en nous dotant des moyens de nos ambitions.

L'assimilation fonctionne si le pays d'accueil est ferme et récuse tout laxisme.

En cas de refus, si l'individu veut être reconnu comme étranger en France, si un Algérien en France veut faire prévaloir la loi de la charia, alors il faut ordonner son expulsion.

Il importe de ne jamais oublier que pour être français, il faut le vouloir, ce qui a pour conséquence de contrôler l'existence de cette volonté.

8ème action : **Quid de l'Europe ?**

. La directive 2001/55/CE 20 juillet 2001 sur la protection temporaire appliquée aux réfugiés ukrainiens est à saluer.

. Mais pour le reste, regardons les choses avec lucidité, **l'Union européenne « a le cul entre deux chaises ».**

Pourquoi ?

C'est là encore la démographie qui commande.

. D'un côté se trouvent les pays en dépression démographiques : l'Allemagne de Merckel fait ainsi entrer 800 000 migrants de manière unilatérale, répondant au vœu du patronat allemand.

Peu importe que ces braves gens violent et agressent des Allemandes à Cologne ... des salonnards font le dos rond et se taisent.

De plus, concernant les relations avec la Turquie, et tabou de la politique étrangère allemande qui remonte à la Première Guerre mondiale, le Reich a fermé les yeux - un euphémisme - sur le massacre des Arméniens.

. De l'autre côté, nombre d'Etats, dont la France, estiment avoir trop d'immigrés, contrairement aux ONG qui font de l'accueil des réfugiés leur raison d'être, voire leur fond de commerce et jouent les apprentis sociaux en alimentant le

flux incessant des entrées illégales.

Voilà pourquoi, l'Union européenne est dans l'embarras et incapable de définir une politique unifiée et cohérente.

Voilà pourquoi elle subit des échecs multiples pour mettre en place une politique d'accueil et un droit d'asile européens.

9ème action : Stabiliser l'Afrique grâce à l'Aide au développement APD.

On parle beaucoup d'un plan Marshall en faveur de l'Afrique.

Les aides françaises et européennes ont augmenté ces dernières années.

La France se classait au 5ème rang mondial en 2020, avec 2,4 milliards d'euros, soit 9 % de l'APD mondiale.

Mais cette aide est noyée dans l'explosion démographique de l'Afrique.

Comme on l'a vu, tout accroissement démographique annuel de 2% a pour conséquence que la population double tous les 39 ans.

Nos salonnards prétendent qu'il faut élever le niveau de vie pour obtenir la transition démographique.

C'est faire abstraction du fait que trois générations sont

nécessaires pour y parvenir et que le train accélère. Bref, c'est illusoire.

L'urgence est de mettre en place des politiques ciblées pour maîtriser l'explosion démographique. Ce n'est pas facile, mais c'est impératif.

A l'image des Américains qui ont commencé à le faire, il faut prendre en compte la dimension culturelle et religieuses des obstacles à une politique de maîtrise démographique, mais c'est possible. La Tunisie y est parvenue en son temps avec Bourguiba même si elle a rechuté aujourd'hui.

Notre aide doit être réorientée à cette fin.

Les neuf actions politiques que je viens d'énumérer n'obéissent pas à un ordre séquentiel, elles sont toutes prioritaires et doivent être enclenchées de façon concomitante.

***

L'immigration est un phénomène complexe qui exige une multitude de réponses.

Il s'agit de l'un des défis majeurs du 21ème siècle, la France et l'Europe sont en première ligne face à ce défi.